



Charte

de l'intervention sociale
collective communautaire
en territoire transfrontalier

Préambule

La présente charte a été préparée dans le cadre du projet européen ReTsaso (Réseau transfrontalier sanitaire et social) par un consortium de huit établissements de l'espace pyrénéen. Cette démarche de coopération soutenue par l'Union Européenne s'inscrit dans le cadre du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre 2014-2020.

Le ReTsaso est un réseau ayant pour objectif la mise en relation des acteurs de l'intervention sanitaire, sociale et socioéducative sur le territoire transfrontalier pyrénéen. Ce réseau d'acteurs regroupe les professionnels de l'intervention, les formateurs, les chercheurs, les étudiants, les associations de publics, les structures de coopération ou les collectivités territoriales.

Il s'appuie sur une plateforme de travail collaboratif : le site retsaso.eu, comprenant principalement une cartographie dynamique, un centre de ressources, des forums de discussion et un réseau social dédié.

Il propose un ensemble de huit modules de formation en ligne, élaborés par les partenaires du projet : l'Université de Perpignan Via Domitia (chef de file), l'Institut Régional du Travail Social (FAIRE-ESS) de Perpignan, le centre de formation ERASME Institut du Travail Social (Toulouse), le centre de formation Etcharry Formation Développement (Ustaritz), l'Université Publique de Navarre (Pampelune), l'Université de Saragosse, l'Université de Lérida et l'Université de Gérone. Ces modules portent sur différentes thématiques de l'intervention sociosanitaire (comme la promotion de la santé ou la recherche sur le paradigme sanitaire) et de l'intervention sociale (lutte contre l'exclusion et les discriminations, émancipation des publics, participation, etc.).

Le réseau ReTsaso ne se contente pas de mettre en relation des acteurs du champ sanitaire et social sur le territoire transfrontalier pyrénéen. Il le fait, d'une part, en vue de partager une certaine approche de l'intervention sanitaire et sociale et, d'autre part, en vue de développer des pratiques compatibles sur l'espace transfrontalier en amplifiant les perméabilités et les porosités entre les cultures propres des pays voisins.

Ces objectifs sont transcrits dans la charte de l'intervention sociale collective communautaire qui suit. Les partenaires du projet en sont les porteurs et défenseurs. Leur adhésion à ses principes se traduit notamment dans la façon dont ils élaborent, chacun autour de la thématique qu'il a choisie, les modules de la formation en ligne. Il est demandé, lors de leur inscription sur la plateforme, aux futurs membres du réseau (les contributeurs) d'y adhérer également, car c'est la trame de l'éthique de la coopération sur laquelle se construit ce réseau.

I. L'intervention sociale collective communautaire

L'intervention sociale collective communautaire (ISCC), qui porte sur les questions sociales et sociosanitaires, est une forme d'intervention qui se revendique de principes éthiques et de méthodologies fondées sur une conception de la production des connaissances et de l'action partagée et localisée.

1. Émancipation

L'ISCC s'appuie sur le constat que la résolution des situations difficiles et complexes nécessite l'engagement responsable des individus qui les vivent ou qui les subissent. On ne fait pas les choses pour des publics, mais avec eux. Pour cela, ces derniers doivent être en possession des moyens (cadres de référence, mise en mots, explications) permettant la compréhension la plus fine de ces situations et l'action positive pour les faire évoluer.

L'émancipation suppose que les publics soient non seulement abordés comme des sujets, susceptibles de perceptions et de sensibilités particulières, mais aussi comme des acteurs disposant d'outils d'action.

Les processus d'émancipation passent par l'éducation, les multiples interactions et confrontations au travers desquelles l'individu prend conscience de son individualité, mais également des interdépendances qui le relient à la société et au sein desquelles il va pouvoir construire ses parcours.

2. Participation

Comme le dit la philosophe Joëlle Zask¹, la participation, des individus ou des publics, est un processus impliquant et dynamique. Participer n'a rien à voir avec « faire partie de », mais avec « prendre part ». Le fait de prendre part consiste à s'engager, à engager son point de vue et ses convictions en acceptant de les mettre en discussion avec un collectif au sein duquel d'autres sensibilités et d'autres convictions vont apparaître. Participer, c'est alors contribuer, c'est-à-dire apporter quelque chose de soi-même (des idées et de la disponibilité). Mais c'est aussi bénéficier, c'est-à-dire retirer des avantages de son engagement dans un collectif (du soutien, des réponses, de la possibilité d'action solidaire).

3. Intelligence collective

L'ISCC considère que la construction de collectifs d'appréhension et de résolution de questions permet la rencontre des points de vue et des expériences des uns et des autres, leur mise en discussion et en synergie. Le groupe développe des capacités réflexives faites d'interactions et de rétroactions produisant une intelligence partagée des situations rencontrées. Cette intelligence collective est aussi celle qui peut permettre la recherche de solutions concertées.

¹ Zask J., 2011, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l'eau

4. Savoirs expérientiels et expertise d'usage

Face aux savoirs constitués au travers des démarches scientifiques, qui supposent des méthodologies précises et des débats entre pairs, existent des savoirs provenant de l'expérience directe par les individus de leur propre situation, de leurs rapports à leur environnement physique et social (la cité, la ville, etc.), de leur spécificité culturelle, linguistique ou religieuse et de la façon dont tout ceci conditionne leur rapport au monde et le rapport que le monde entretient avec eux. L'ISCC prend en compte ces dimensions, qui font partie des connaissances informelles acquises par les sujets, en même temps que les connaissances formelles.

5. Croisement des savoirs et des pratiques

Selon l'association ATD Quart-Monde, le croisement des savoirs et des pratiques (CDSP) est une pratique, une philosophie, et une approche alliant trois dimensions : la recherche visant à dégager de nouvelles connaissances de la réalité, plus complètes et plus inclusives ; l'action transformatrice des représentations et des relations entre les participants ; la co-formation susceptible de créer de nouvelles approches et de nouvelles compétences transférables.

6. Communauté

Une communauté, selon l'ISCC, est constituée de l'ensemble des individus, ou parties prenantes, concernés par une question commune. Pour autant, chaque individu la constituant est porteur de ses propres singularités et ne saurait être réduit à la communauté dont il fait partiellement partie. D'ailleurs, il peut appartenir à plusieurs communautés diverses. Mettre en avant le fait communautaire, c'est mettre en avant la notion de commun et l'idée selon laquelle ce sont les individus qui partagent en commun des situations qui sont les mieux placés pour les évaluer et en tirer des principes d'action. L'ISCC postule une ressource du commun qu'il va falloir articuler avec d'autres savoirs et pratiques venus d'autres expériences, d'autres communs. Le développement communautaire n'a rien à voir avec un enfermement sur un principe identitaire, mais avec la mise en avant des ressources expertes de ceux qui partagent du commun.

7. Intervention sociale et sociosanitaire

L'intervention sociale et sociosanitaire est une forme particulière de l'action sociale. Elle réfute le concept de « protection sociale », qui postule la faiblesse d'un ensemble de publics et la compassion plus ou moins paternaliste, d'inclus venant au secours d'exclus. Au contraire, elle se définit comme accompagnement à l'émancipation de sujets-acteurs ayant été fragilisés par des conditions de vie ou des circonstances spécifiques. Elle postule la capacité de résilience de ces acteurs, sous réserve que leur soit donnée la possibilité d'affirmation d'eux-mêmes.

8. Territoire

Les communautés s'inscrivent sur des territoires physiques ou virtuels. Elles font territoire. Faire territoire, c'est développer une géopolitique fondée sur la délimitation d'espaces au sein desquels peuvent s'exprimer pleinement un commun des individus.

Le territoire, c'est aussi l'espace privilégié de l'exercice des activités pratiques, physiques et sociales. C'est une des premières leçons de l'éthologie animale ou humaine.

Mais faire territoire, c'est aussi construire une politique des frontières entre son propre commun et celui d'autres communautés. C'est apprendre la diplomatie, cette éthique du franchissement vertueux, des « accommodements raisonnables »² et des « égards ajustés »³. C'est apprendre la cohabitation bienveillante.



2 Terme utilisé au Canada pour signifier la nécessaire plasticité des applications des principes de la laïcité dès lors qu'elles portent sur des situations complexes (essentiellement vécues par des minorités ethniques ou religieuses), dans lesquelles une interprétation stricte pourrait produire des effets discriminants, pervers ou contre-performants. Les contestations de cette vision s'appuient souvent sur l'évocation de ses dérives possibles.

3 Morizot B., 2018, *Les diplomates. Cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*. Marseille, Ed. Wildproject

II. La coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière ne saurait être qu'une simple coopération bilatérale entre partenaires.

Elle porte en elle le projet d'une métamorphose des territoires transfrontaliers, non par uniformisation, mais par hybridation des cultures et des pratiques. En ce sens, elle est un vecteur d'aménagement du territoire, et ses expérimentations sont autant de laboratoires de l'intégration européenne.

1. L'enchevêtrement des territoires

L'espace transfrontalier est celui de l'enchevêtrement des territoires et de leurs échelles. Les territoires de base sont les espaces locaux, géographiques, historiques et culturels d'expression des communautés humaines vivant dans l'espace transfrontalier (un haut plateau comme celui de la Cerdagne, une vallée comme celles du Val d'Aran ou du Somport, un piedmont comme le Piedmont béarnais, des franges littorales comme celles de la Côte Vermeille ou de la Côte Basque, des régions culturelles comme la Catalogne, l'Aragon, la Navarre, le Béarn, l'Occitanie méridionale ou le Pays Basque). Les villages, les communautés de communes, les cantons sont des matérialisations fines de ces territoires de base.

L'espace transfrontalier, c'est ensuite cette entité à la fois physique et virtuelle, constituée par la juxtaposition et l'imbrication politique des territoires nationaux formant les marches frontalières. Il est physique et réel dans la mesure où il traduit certaines formes d'échanges et de perméabilités issues de leur histoire, mais il est virtuel lorsqu'il s'inscrit dans le projet politique de la coopération transfrontalière. Il se définit, par volonté politique, comme l'espace possible d'un nouveau commun.

Enfin, l'espace transfrontalier, construit comme un projet politique, s'inscrit dans une territorialité élargie, qui est celle de l'Europe en phase d'intégration. Si la construction européenne passe par la signature de traités et la mise en place d'institutions, elle passe aussi par le travail d'hybridation des cultures et des pratiques s'opérant sur chacune de ses frontières intérieures, comme autant de tissus conjonctifs, au travers de la coopération transfrontalière.

2. Trois degrés de coopération

La coopération transfrontalière peut prendre diverses formes correspondant à divers degrés d'intégration.

Elle peut d'abord porter sur le développement des interconnaissances. Il s'agit là, tout simplement d'apprendre à savoir qui, sur ce territoire transfrontalier, fait quoi. Un outil de mise en réseau comprendra nécessairement une sorte d'annuaire géolocalisé permettant de répondre à cette première question.

Elle peut ensuite porter sur la compréhension interculturelle. Il s'agit là de comprendre non seulement qui fait quoi, mais comment et pourquoi il le fait.

Dans quels cadres juridiques, selon quelles pratiques les actions des uns et des autres sont-elles pensées ? Quels sont les grands paradigmes du voisin ?

Enfin, elle peut porter sur la mise en œuvre de projets communs. Pour cela, il faudra non seulement savoir qui fait quoi, comment et pourquoi il le fait, mais également comment peut-on articuler des façons différentes de voir et de faire les choses, en visant des résultats communs ne mettant pas en cause la diversité et la légitimité des approches et des cultures spécifiques. Il faudra faire territoire ensemble. « La diplomatie est un type de relation qui devient pertinent lorsque qu'on cohabite ensemble, sur un même territoire, avec des êtres qui existent et qui résistent. Des êtres qui, pour autant, ne doivent pas être détruits ou affaiblis (...) car notre vitalité dépend de la leur »⁴.



4 Morizot B., 2020, *Manières d'être vivant*, Arles, Actes Sud

III. La contribution au réseau

L'adhésion à cette charte permet l'appartenance à un réseau de professionnels et d'experts travaillant sur l'intervention sociale collective communautaire dans une perspective inclusive et participative. Elle engage les signataires à la transparence et à la collaboration en publiant sur la plateforme retsaso.eu leurs contributions personnelles.

1. Le formulaire d'inscription

En se proposant d'adhérer au réseau, les candidats remplissent un formulaire de candidature dans lequel ils doivent fournir un certain nombre de renseignements permettant d'alimenter la cartographie dynamique (nom, prénom, domaines d'activité, nom de l'organisme, localisation postale, etc.). En outre, pour valider ce formulaire, ils doivent adhérer à la présente charte. Une fois leur demande d'inscription validée, ils deviennent membres contributeurs du réseau ReTsaso.

2. Le dépôt de documents et d'informations

Les contributeurs s'engagent à alimenter le centre de ressources du réseau en chargeant des documents (mémoires, articles, rapports, guides, etc.) qu'ils acceptent de mettre en partage. Ils s'engagent également à fournir régulièrement des informations sur les manifestations qu'ils organisent ou auxquelles ils participent, ainsi que toute information de nature à intéresser les autres membres du réseau (qui apparaîtront dans l'agenda ou dans la rubrique actualités).

3. La participation aux forums

Les contributeurs s'engagent à participer aux forums thématiques de discussion qui les intéressent ou à en ouvrir de nouveaux, si besoin. C'est au travers de ces forums que se pratiquent les confrontations qui permettent de construire les interconnaissances, les interactions et les projets de coopération.

4. Le réseau social

Les contributeurs constituent un réseau social accessible sur la plateforme. Ils peuvent ainsi s'identifier et communiquer entre eux.

5. L'obtention du label ReTsaso

Au vu du degré de participation effective au réseau, les contributeurs se voient attribuer le label ReTsaso. L'obtention de ce label permet aux contributeurs de figurer sur le site ReTsaso en tant que membres labellisés. Chaque membre peut s'en revendiquer dans sa communication personnelle et dans ses démarches d'obtention de crédits stipulant une pratique de la coopération transfrontalière.

6. La protection des données

Les données enregistrées sur la plateforme retsaso.eu sont couvertes par le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) et par les règles de la protection de la propriété intellectuelle.



1. Établissements consultés lors de l'élaboration de la présente charte

- Université de Perpignan Via Domitia
- FAIRE-ESS Institut Régional du Travail Social de Perpignan
- ERASME Institut du Travail Social
- Etcharry Formation Développement
- Université de Gérone
- Université de Lérida
- Université de Saragosse
- Université Publique de Navarre

2. [EFA341/19] RETSASO – Réseau transfrontalier sanitaire et social

Axe 5 – Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires.

PI 8e – Favoriser un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre par l'intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi, les services d'information et de conseil et la formation commune.

OS 9 – Promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi.



Le projet a été cofinancé à hauteur de 65 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide se centre sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières par le biais de stratégies conjointes en faveur du développement territorial durable.